COMPTE RENDU
Séance du 3 février 2023.

L'an deux mil vingt-trois le 3 février à 19h00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève CAROF, Maire.

.

Présents: Geneviève CAROF, Frédéric JOUSSELIN, Brigitte TRAVERS, Arnaud DUFOSSE, Pierre BIEUVILLE, Thomas GUYOMARC H, Philippe PAULET et Jean-Luc CAILLIE

Absent excusé : Elisabeth LHERAUX qui a donné un pouvoir à Geneviève CAROF.
Absent : Laurent GARDIN

Secrétaire de séance : Arnaud DUFOSSE

Nombre de membres en exercice: 10
Nombre de membres présents: 8
Nombre de votants : 9
Date de convocation : 30/01/2023

Objet : Défense extérieure contre l'incendie de la commune (DECI)

Il est obligatoire de prendre un arrêté communal sur la défense extérieure contre l'incendie de la commune.
Madame le Maire en informe le conseil municipal qui, à l'unanimité, adopte cette décision.

Choix des arbres pour la cour de la mairie

Un devis a été demandé à Horti Pôle Evreux et présenté aux conseillers.
Madame le Maire va contacter le prestataire afin d'obtenir de plus amples renseignements sur la taille, la couleur et la durée de floraison des arbustes choisis.
Lors de la prochaine réunion de conseil municipal, les élus délibèreront définitivement sur le choix des arbustes.

Travaux à prévoir sur les 4 années

Mares, réhabilitation de l'ancienne mairie, clocher de l'église, défense incendie, voies douces pour la sécurité des piétons. Ces travaux sont suggérés et des devis seront établis.

Choix des tables pour la friche

Trois tables sont en prévision d'achat ; deux seront installées sur la friche près du terrain de basket et une autre autour de la mare des Osiers.

Bulletin municipal

Le troisième Boisset Infos est en préparation.

Questions diverses.

- Rendez-vous concernant la fibre : il faut rappeler le prestataire pour l'installation à la mairie
- Il est prévu l'achat d'un conteneur à bouchons
- Un rappel va être fait aux habitants laissant leurs chiens sans laisse sur la friche
- Les souches d'arbres restantes dans la cour de la mairie vont être arasées

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

